

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2015 - 20h

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

BEY Ophélie - BOUDRY Véronique - CHAVANEL Laurent - DIRY Jean-Charles -DUMAS Martine.-
.DUTREMBLE Gilles - GAUDET Charles - LACOMBRE Henri Gabriel - LARUE Philippe.-.RIZET Jean-
Pierre - RUAUX Eveline.-.RYCHLIK Jean-Louis - SAUNIER Renée - SCHIAVONE Pascal.-.TILLIER Jacky.
LOMBARD Nathalie-QUILLIVIC Eliane -

AVAIENT DONNE POUVOIR : CORNELOUP Séverine à DUMAS Martine

Secrétaire de séance : QUILLIVIC Eliane

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2015 (une erreur s'était glissée dans l'ordre du jour, il fallait bien lire le 30 mars 2015)

ACCORD AVEC 18 VOIX "POUR"

En préambule, le maire demande de rattacher une délibération non inscrite à l'ordre du jour :

La prise en charge du spectacle à CIRY dans le cadre du TSB

ACCORD AVEC 19 VOIX "POUR"

• **BRIQUETERIE : VOTE DES TARIFS ET CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES**

Suite au désengagement de la CCM concernant la gestion de la briqueterie, il a été proposé au dernier conseil du 30 mars le vote d'une convention de mise à disposition permettant à la commune d'ouvrir le site cet été. 3 stagiaires proposeront des visites du 4 juillet au 31 août du mardi au dimanche de 14h à 18h. La constitution d'une régie de recettes permettra d'encaisser les entrées.

Après diverses réunions, il apparaît nécessaire de créer une régie d'avances pour vendre des boissons aux visiteurs, selon les tarifs suivants :

- Bouteilles d'eau (plate et gazeuse)	0.50 €
Jus de fruits, coca	1.50 €

ACCORD AVEC 19 VOIX "POUR"

• **CONVENTION TYPE AVEC GRDF POUR L'HEBERGEMENT DES EQUIPEMENTS DE TELERELEVÉ ET COMPTE RENDU ANNUEL DE CONCESSION**

Il est proposé au conseil de voter une convention avec GRDF pour installer de nouveaux compteurs gaz appelés « compteurs communicants » qui vont permettre de relever à distance chaque jour (via un concentrateur) le relevé réel des consommations. 348 compteurs sont installés sur la commune. Pour les particuliers, la pose est gratuite et chacun ne paiera que l'énergie consommée.

Le concentrateur qui doit réceptionner et transmettre les données doit être installé sur un bâtiment en fonction des zones à couvrir. Si c'est un bâtiment communal, la commune perçoit une redevance annuelle de 50 €. La convention est conclue pour 20 ans avec effet en 2018.

En parallèle, le conseil municipal prend connaissance du compte rendu d'activités de concession 2014 : 18215 m de réseau, 348 clients, 6920 MWH consommés. En 2014, la redevance s'élevait à 1598 €

ACCORD AVEC 19 VOIX "POUR" autoriser le maire à signer la convention d'hébergement et accueillir le concentrateur

- **FIXATION DU TAUX POUR LA TAXE COMMUNALE SUR LES CONSOMMATIONS FINALES D'ELECTRICITE**

En 2011, la commune a fixé un taux pour le recouvrement de la TCCFE à 8. En fonction d'une actualisation annuelle, le coefficient est actuellement en 2015 à 8.12.

Après discussion, et tenant compte des réductions successives des recettes de la commune pour 2015, il est proposé de passer le taux actuellement de 8,12 à 8.50

ACCORD AVEC 15 VOIX "POUR" et 4 VOIX « CONTRE »

- **BILAN D'ACTIVITES DU SYDESL**

Des travaux d'enfouissement de réseaux électriques et téléphone ont eu lieu dans notre commune au centre bourg, financés depuis longtemps. Il reste à ce jour la partie restante de la rue Pautet, avec une participation de la CCM

Pour le charollais : montant des travaux en 2013 : 124 600 € en électricité et 102 370 € en éclairage public

- **RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS**

Le relais assistants maternels intercommunal existe depuis septembre 2012 entre Blanzay, Ciry, Génelard, Montceau, Perrecy, St Vallier, Sanvignes

Il est proposé de renouveler cette action intercommunale pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 Décembre 2017

Pour mémoire les coûts de fonctionnement (salaires essentiellement) sont partagés entre chaque commune en fonction du nombre d'habitants. Des permanences ont lieu dans des locaux adaptés petite enfance et mis à disposition par les communes (en 2014 : 2 797 €)

ACCORD AVEC 19 VOIX "POUR"

- **AVENANT DE PROLONGATION DU MARCHÉ DES TRANSPORTS SCOLAIRES ENTRE LA COMMUNE ET GIRARDOT**

Le marché des transports scolaires a été signé avec GIRARDOT pour 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2012. IL est aujourd'hui à renouveler. Cependant, la commune étant dépendante de la nouvelle décision de remboursement de la CCM qui devrait être beaucoup plus faible (de 80% à 45%), il paraît judicieux d'attendre et de prolonger d'un an le marché qui est aujourd'hui de 62 611 €

ACCORD AVEC 19 VOIX "POUR"

- **ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PLAN DE GESTION DES OPERATIONS DE DRAGAGE DU CANAL DU CENTRE**

Le dragage de la partie du canal sur CIRY fait partie de la zone secondaire 2018/2021. Cette opération prend en compte l'aspect environnemental, ce qui signifie que tous les sédiments sortis du canal seront analysés et répertoriés en fonction de leur toxicité. Le conseil municipal doit donner un avis sur le dossier

ACCORD AVEC 19 VOIX "POUR" approuver le principe de dragage du canal

- **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LE RESEAU DE SANTE ARROUX BOURBINCE**

L'association n'avait pas déposé de dossier au moment du vote des subventions 30 mars 2015. Il est cependant possible aujourd'hui, de donner une subvention de fonctionnement à cette association qui s'est occupé en 2014, de 35 personnes sur la commune, d'autant que chaque année la commune subventionne cette association.

ACCORD AVEC 19 VOIX "POUR" voter une subvention de fonctionnement de 155 €

REMBOURSEMENT DE SINISTRE

Des dalles de plafond se sont effondrées à l'école primaire Pasteur à la rentrée de septembre pour un montant de travaux de 3 771 €. Après déclaration auprès de l'assurance, le remboursement du sinistre s'élève à 1 440.16 €.

ACCORD AVEC 19 VOIX "POUR"

- **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE POUR SIEGER AU SEIN DU COLLECTIF DES COLLECTIVITES DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE SUR LE LOGEMENT**

Suite à la loi du 21/02/2014, concernant les politiques de la ville qui instaure un principe de mixité sociale, des conventions devront être signées par des conférences intercommunales du logement. Sur la Communauté Urbaine, cette conférence intercommunale, co-présidée par le Préfet et le Président de la CCM, devrait se réunir bientôt. Il convient de désigner un représentant pour CIRY : proposition Gilles DUTREMBLE

ACCORD AVEC 19 VOIX "POUR"

- **DESIGNATION D'UN ASSISTANT DE PREVENTION COMMUNAL**

Pour remplacer JL GUILLON agent chargé de la prévention sécurité sur la commune qui partira en retraite au 30/09/2015, il est proposé de nommer Jean Marc MELIANI, entré à la commune en juillet 2014 au service espaces verts

ACCORD AVEC 19 VOIX "POUR"

- **CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES**

Suite à des arrêts maladie successifs, il a été nécessaire de recruter une personne en CDD à temps complet. En application de la loi du 26 janvier 1984, il est nécessaire de prendre une délibération pour recruter un agent contractuel. En conséquence, il est proposé de prendre en contrat une personne compétente en espaces verts du 23/06/2015 au 30/09/2015

ACCORD AVEC 19 VOIX "POUR"

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE MONTCEAU LES MINES POUR LE T.S.B.

Comme chaque année, la commune va bénéficier d'un spectacle intitulé cette année "Le FOUMAGNAC" le mercredi 7 octobre 2015, à 20h30 à la salle des fêtes, dans le cadre du festival TANGO SWING ET BRETelles.

Le coût du spectacle est de 1 600 € HT mais sera gratuit pour les spectateurs.

ACCORD AVEC 19 VOIX "POUR"

QUESTIONS DIVERSES

JEUX INTERVILLAGES : Samedi 27 juin à PERRECY

MARCHE DES SAVEURS : il aura lieu le 4 juillet sur le site de la Briqueterie

TRAVAUX : Une réunion avait lieu à SANVIGNES Le 22 juin entre les communes de CIRY, PERRECY, GENELARD, SANVIGNES pour évoquer le projet de plan de mandat 2015/2020. Ont été retenus les travaux dont la liste est jointe en annexe.

Le Maire signale qu'il a été demandé à M. MARTY de revoir la programmation des travaux d'assainissement du quartier des Porrots.

ECOLES : le Maire informe de l'inscription dans les écoles maternelles pour la rentrée prochaine : toujours pas de possibilité d'accueillir les enfants de 2 ans au vu des effectifs (2 classes de 30 chacun) En conséquence, les enfants sont orientés à l'école maternelle de Rozelay et les navettes le Bourg/Rozelay sont prises en charge par la mairie gratuitement. 4 Enfants de 3 ans du Bourg iront également à Rozelay.

Cependant, suite à une demande de l'inspection académique de regroupement des groupes scolaires, une réflexion sera engagée dès la rentrée de septembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Secrétaire de séance
Eliane QUILLIVIC